

# TRANS-EN- PROVENCE



Guide  
pratique  
2024

•  
PUBLICITÉS  
•

# Sommaire

*Climat*  
*Histoire & légendes*  
*p.05*

•

*Visitez Trans-en-Provence*  
*p.06*

•

*Services Municipaux*  
*p.13*

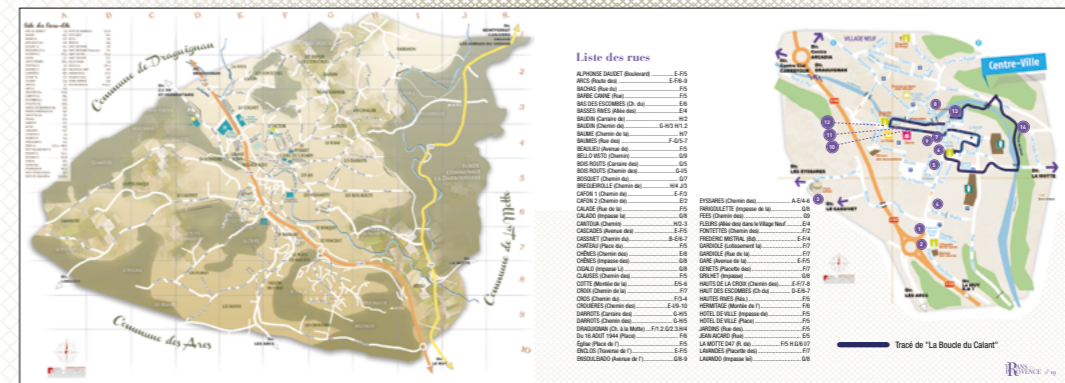
*Toutes nos associations*  
*p.27*

•

*Ici nous faisons le tri !*  
*p.31*

•

*Autres numéros & infos utiles*  
*p.32*



Retrouvez en page centrale de votre guide (p. 18/19) le plan-guide qui vous permettra de vous repérer tout au long de votre balade.

Bonne visite !



## PUBLICITÉS



### *Climat*

Située à 20 minutes de la mer, Trans-en-Provence bénéficie des qualités climatiques exceptionnelles de la Dracénie, qui en font une zone privilégiée, protégée des vents et soumise aux caractéristiques sub littorales, bénéficiant d'un climat sec et ensoleillé et d'une pureté de l'atmosphère qui en fait un modèle du climat méditerranéen tempéré, équilibré et tonique.

### *Histoire & légendes*

Trans-en-Provence est une agréable commune d'environ 6400 habitants au décor provençal authentique.

Village très ancien, la tradition veut qu'il ait été primitivement bâti sur le petit coteau que domine la chapelle de Saint Victor à proximité de la route de Draguignan. Par la suite, ses habitants seraient venus s'installer sur l'emplacement du village actuel dont le nom rappellerait cette migration.

Trans est en effet un mot latin qui signifie « *au-delà* » et ce nom aurait été donné à la nouvelle agglomération parce qu'elle se trouvait au-delà de la rivière par rapport au village primitif.

Le nom de Trans apparaît pour la première fois dans les actes du Cartulaire de l'abbaye de Saint Victor de Marseille en 1004.

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Trans faisait partie du domaine direct du Comte de Provence, c'est-à-dire que celui-ci y exerçait les droits que les seigneurs locaux exerçaient ailleurs.


Le 1<sup>er</sup> octobre 1200, le Comte de Provence, Alphonse II donna en fief le village de Trans et son terroir à Giraud de Villeneuve.

Alphonse II appartenait à la maison de Barcelone dont un autre membre régnait en Catalogne. La famille de Villeneuve était catalane et Giraud de Villeneuve avait servi son souverain. C'est pour le récompenser que celui-ci lui donna en fief le village de Trans, en même temps que les villages voisins des Arcs, de La Motte, et des Esclans.

À partir de l'année 1200 et jusqu'à la révolution de 1789, les membres de la famille de Villeneuve furent seigneurs à Trans.

# VISITEZ

# TRANS-EN-PROVENCE

 Commencez votre visite à l'entrée du village, **PLACE DU 16 AOÛT 1944 (1)** :


A côté de cette place, vous remarquerez la sobriété de la façade de la **CHAPELLE NOTRE DAME (2)**, construite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Marguerite de Pontevès, épouse d'Arnaud de Villeneuve, dit le Chevalier Baron de Trans.

C'était la conséquence d'un vœu fait par celui-ci au cours d'un naufrage.

Elle a longtemps appartenu à la maison de Villeneuve et contenait un caveau destiné à recevoir les défunts de cette famille.



## Le puits aérien (3)

 En allant vers le centre, prenez à gauche **LA MONTÉE DE L'ERMITAGE** qui vous conduira au « Puits Aérien », œuvre probablement unique en Europe de l'ingénieur belge Achille KNAPEN, lauréat de la Société des Ingénieurs civils de France et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cet ouvrage, édifié en 1931 et inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, constitue la réalisation d'une expérience très intéressante, celle de récupérer l'humidité atmosphérique nocturne de l'air avec un condensateur artificiel pour résoudre le problème de la sécheresse.

Le principe est simple : l'air chaud de la journée entre librement dans

la coupole et s'y accumule, puis l'air froid de la nuit provoque la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air chaud. La quantité recueillie dépend du volume du puits.

Techniquement, le puits comprend une masse centrale, en béton de grenaille de porphyre et mortier de ciment, contenant un puits de 1 mètre de diamètre aménagé au-dessus du niveau du sol jusqu'à 9 mètres de hauteur. Une enveloppe de 2,50 mètres d'épaisseur recouvre le puits pour permettre la condensation de l'air. De nombreux orifices sont percés afin de laisser l'air circuler et se condenser par la forte différence de température.

C'est lors d'un « Congrès de l'Eau » tenu à Alger, en janvier 1928 que l'inventeur avait fait mention pour la première fois de son projet. Ce congrès avait fait ressortir l'importance du problème de l'eau en signalant les pertes immenses que la pénurie occasionnait périodiquement pendant les années sèches au cheptel et même à certaines populations.

A l'issue du Congrès, les membres avaient voté à l'unanimité le vœu de construire un premier puits aérien d'expérience et le gouvernement général algérien avait offert un terrain. Il fut même question d'en construire un second sur les hauts plateaux aux environs de CHELLALA.



Par suite de circonstances malheureuses, ces deux projets firent long feu mais M. KNAPEN ne se laissait pas décourager si aisément. Il chercha donc un lieu se rapprochant climatiquement des pays chauds et le trouva à Trans, où il y possédait une propriété (précisons que l'expérience ne concernait pas le village).

Les travaux de construction du puits durent un an et demi.



*Cet ouvrage constitue la réalisation d'une expérience très intéressante, celle de récupérer l'humidité nocturne de l'air avec un condensateur artificiel pour résoudre le problème de la sécheresse.*



Monsieur KNAPEN avait songé à des températures variant la nuit de 4° en dessous de zéro à 11° au-dessus de zéro. Il était loin du compte à Trans, où pendant les mois d'été les différences de température ne sont que de quelques degrés. Il ne récolta donc que la valeur d'un seau dans les meilleures nuits. Le puits aérien de Trans ne tint donc pas ses promesses.

La mort du professeur Knapen en 1941 l'empêcha de poursuivre cette expérience.



## La Rue Nationale

✚ En revenant sur vos pas, prenez la **RUE NATIONALE**. À hauteur du N°53, vous découvrez une maison avec une cour pavée en contrebas de la rue (4).

C'est là qu'a été créé en 1732 par un industriel originaire de Barcelonnette, la première filature de soie de Trans.

L'industrie de soie a donc été exploitée à Trans pendant environ deux siècles. Durant toute cette période, les habitants de Trans élevaient des vers à soie avec la feuille de mûrier et aujourd'hui encore de nombreux mûriers embellissent le territoire de la Dracénie.

✚ En poursuivant la rue nationale, vous verrez à gauche **LA PLACE ET SON CHÂTEAU** que le Seigneur de Trans, Giraud de Villeneuve, a fait construire courant XVIII<sup>e</sup> siècle (5).

On voit encore l'un des montants du portail d'entrée. Malheureusement, les bâtiments ont été souvent remaniés et l'on ne peut plus se rendre compte de leur aspect d'origine.

✚ Continuez votre promenade jusqu'à l'**ÉGLISE** (6), dont le patron est **Saint-Victor**.

On ne peut préciser la date exacte de sa construction qui remonte vraisemblablement

au début du XIV<sup>e</sup> siècle. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle a été agrandie d'une nef et décorée de son fronton et de son clocher. La décoration intérieure de l'église a été entièrement restaurée durant la dernière décennie.

A l'intérieur, vous pourrez admirer le retable. En sortant de l'Église, n'oubliez pas de regarder la fontaine qui décore la place. Elle est contemporaine de l'Hôtel de Ville et fait partie de l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Sur le côté droit de l'Église s'amorce une petite rue qui a conservé l'allure d'autrefois, nommée la **RUE DU SAFRANIER** en raison du cultivateur de safran qui y résidait autrefois.

✚ Poursuivez votre chemin en direction du centre.



## Place de l'Hôtel de Ville

✚ La **PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE** (7) est le centre du village et a gardé le cachet du XVIII<sup>e</sup> siècle. Inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, l'Hôtel de Ville lui-même a été construit de 1779 à 1781. Sa façade, de style Louis XV, restaurée en 1982-1983 et plus récemment en 2013, est particulièrement remarquable. Le terrain où s'élève l'Hôtel de Ville avait été donné à la commune de Trans par celui qui fut son dernier seigneur, Louis Henri de Villeneuve.

Le marquis Louis Henri de Villeneuve avait fait une carrière militaire. Lieutenant Colonel du régiment Royal Roussillon, il avait notamment pris à l'ennemi les canons qui se trouvent encore aujourd'hui dans l'Hôtel de Ville.



## La Place des Moulins

🚶 De la **PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE** empruntez la petite rue pittoresque de la **CALADE**.

Elle vous conduira **PLACE DES MOULINS** en enjambant le Pont Bertrand qui surplombe **LES CASCADES (8)**.

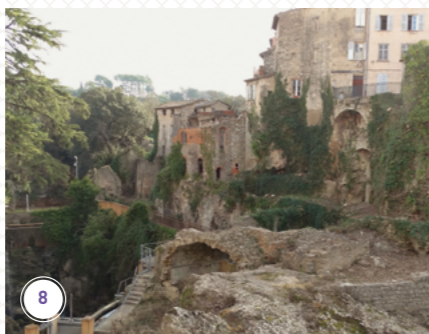
Vous avez devant vous l'ancien moulin à huile communal, autrefois moulin seigneurial, qui conserve toujours son mécanisme d'origine.

Ce bâtiment, réhabilité en 2001, abrite désormais le Syndicat Mixte de l'Argens. Près de la porte, une plaque porte l'inscription suivante :

« *Nautri li bon prouvencau  
Au suffrage universau  
Voutaren per l'oli  
Et faren l'aioli* » ❄️

\*[Traduction : « *Nous autres, les bons provençaux au suffrage universel nous voterons pour l'huile et nous ferons l'aioli* »]

En contrebas de la Place des Moulins, vous y verrez des ruines, vestiges d'anciens moulins dont les roues étaient actionnées par les eaux de la Nartuby.



Il faut dire que, pendant longtemps, les plantations d'oliviers ont été la richesse du terroir de Trans. Un important commerce des huiles d'olives s'y était développé. Il y a un siècle, Trans comptait 21 moulins à huile qui fonctionnaient.

Les gels successifs de 1929 et de 1956 surtout, ont anéanti les plantations d'oliviers.

Remontez sur la place de l'Hôtel de Ville, afin de découvrir à présent la « Boucle du Calant ».

## La "Boucle du Calant"

🚶 Nommée ainsi en raison du chemin éponyme qu'elle longe, la Boucle du calant est un circuit de randonnée d'1,5 km offrant une expérience unique et interactive pour découvrir l'histoire de notre village.

En effet, tout au long du parcours, vous trouverez des bornes directionnelles et des panneaux d'informations (connectés et enrichis de vidéos à découvrir grâce au NFC\* ou aux QR Codes) concernant la Boucle panoramique du Calant, l'Église, les fontaines et vitraux, les chapelles, la ripisylve, et vous permettant de découvrir la ville vue du ciel, l'histoire de la géologie des gorges, la construction de la passerelle, l'histoire des moulins, et le fonctionnement de l'usine hydroélectrique.

\*NFC = Near Field Communication. C'est une technologie d'échange de données dont tous les smartphones récents sont équipés. Pour vérifier que votre appareil dispose de cette technologie, consultez les paramètres, dans

la section des connexions sans fil et réseau. Activez le NFC si vous le possédez.

En quittant la Place de l'Hôtel de Ville, engagez-vous dans l'avenue de la gare. Regardez sur votre gauche au N°9 : cette maison date du XVIII<sup>e</sup> siècle (9). Les fenêtres de la maison sont surmontées de têtes. C'est un motif de décoration que l'on retrouve également à Aix et à Fréjus.

Un peu plus loin, à l'angle de la pharmacie, vous verrez une plaque commémorative de la catastrophe du 6 juillet 1827. A la suite de violents orages en amont de Draguignan, une crue avait entraîné sur son passage des arbres et toutes sortes de matériaux formant un barrage contre les arches du Pont Vieux. Le flot déborda dans la rue faisant des victimes et de nombreux dommages.

Depuis, s'est ajoutée une seconde plaque en mémoire aux disparus des inondations du 15 juin 2010 (10). Poursuivez votre chemin en passant devant une des trois fontaines du village (10) (les

deux autres se trouvent devant l'Église (6) et sur la place de l'Hôtel de Ville (7)).

Devant la pharmacie, voici le Pont Vieux, le plus ancien et le plus caractéristique des ponts de Trans. Il a été construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour remplacer un pont plus ancien emporté par les eaux.

Au milieu du pont, arrêtez-vous pour admirer le panorama (11).



En continuant tout droit sur l'avenue de la gare, au bout du parking, vous découvrirez la chapelle Saint-Roch, restaurée fin 2001. **(12)**

Saint Roch est le patron de Trans, on dit que lors d'un voyage qui le conduisit à Rome, il s'était arrêté à Trans, alors dévastée par la peste, et que grâce à son intercession, le fléau s'arrêta. Depuis lors, la peste a toujours épargné Trans.

En face, vous verrez un grand bâtiment vestige d'une magnanerie, où fut exploité pendant un siècle et jusqu'en 1947, l'élevage du ver à soie.

Rejoignez le jeu de boules en empruntant l'escalier à droite de la chapelle. Longez le boulo-drome, passez sous le Pont Vieux, et continuez tout droit votre visite jusqu'à revenir sur la place de l'Hôtel de Ville.

En regardant la façade de l'Hôtel de Ville, vous verrez une petite impasse qui longe le côté droit de ce bâtiment et qui aboutit à un balcon

dominant la rivière. Engagez-vous dans cette impasse et, à votre droite, un porche vous conduira à la petite Place de Villeneuve. **(13)**

Ce nom de Villeneuve, qui est celui des anciens seigneurs, rappelle ici des souvenirs tragiques. En effet, sur l'emplacement de l'Hôtel de Ville et de cette place de Villeneuve, s'élevait autrefois le château féodal des Seigneurs de Trans, qui fut détruit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au cours des guerres de religion.

A la sortie de la place, prenez sur votre gauche, et suivez le chemin piétonnier menant à la passerelle himalayenne **(14)** de notre commune.

D'une longueur de 70 mètres, surplombant les gorges à une hauteur de 30 mètres, cet ouvrage exceptionnel vous offrira au cours de sa traversée des sensations fortes et un point de vue à couper le souffle sur la rivière, le village et son environnement verdoyant !



Au bout de la passerelle, prenez le petit sentier directement sur votre droite, afin de longer la rivière jusqu'au pont de la Motte, et de revenir vers le village.

A la sortie du pont, empruntez le sentier sur votre gauche, qui vous conduira sur la place du souvenir français. Au fond de cette place, un escalier vous mènera sous le porche de la maison paroissiale, puis à l'Eglise St-Victor, vue précédemment. N'hésitez pas à vous retourner afin d'admirer au-dessus du porche la grande fresque représentant Saint-Roch, financée par la paroisse et réalisée par l'artiste Karol Kobryn en 2018.

De l'autre côté de l'Église, empruntez la traverse de la Placette et suivez bien les bornes directionnelles au sol qui vous feront découvrir les ruelles pittoresques de notre village, avant de revenir sur la place de l'Hôtel de Ville.



# Services municipaux

## Service accueil et état-civil

### MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE

25 avenue de la gare  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 60 62 49  
E-mail : [accueil@transenprovence.fr](mailto:accueil@transenprovence.fr)  
🕒 **Service ouvert :**  
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

#### • SERVICES •

- Cartes Nationales d'Identité/Passeport
- Recensement militaire
- Copies d'actes d'état civil
- Formulaires d'emploi du feu
- Inscription des nouveaux arrivants
- Attestations diverses (Attestations d'accueil, certificat de vie commune, attestation de domicile, attestation sur l'honneur d'héritiers, certificat de vie)
- Légalisation de signature



#### • AUTORISATIONS • • DÉCLARATIONS SPÉCIFIQUES

- Débit de boisson
- Ventes au déballage (vide-greniers)
- Autorisation de stationnement de Taxis
- Déclaration d'incinération en forêt ou à moins de 200m
- Demande d'autorisation d'emploi du feu en forêt ou à moins de 200m (feu de cuisson)

#### • ÉTAT-CIVIL •

- Pacte Civil de Solidarité (PACS)
- Déclaration de naissance ou de décès
- Acte de reconnaissance
- Mariage et noces d'or ou de diamant
- Baptême civil
- Demande d'acte de naissance, de mariage, de décès
- Demande de livret de famille
- Demande changement de nom
- Demande de changement de prénom

#### • CIMETIÈRE •

- Achat, vente, renouvellement de concessions
- Inhumation – Exhumation
- Dispersion des cendres

#### • ÉLECTIONS •

- Inscription sur les listes
- Suivi des listes électorales
- Délivrance des cartes électorales
- Organisation et suivi du bon déroulement des scrutins
- Tirage au sort des jurés d'Assises

### Police municipale

33 avenue de la gare 83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 60 62 37  
E-mail : [accueil.pm@transenprovence.fr](mailto:accueil.pm@transenprovence.fr)  
🕒 **Ouverture :** du lundi au vendredi de de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Sous l'autorité directe du Maire, officier de Police Judiciaire, ils sont chargés des missions suivantes :

- Assurer la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publiques
- Vérifier la bonne application des arrêtés municipaux
- Veiller au respect du stationnement en zone bleue
- Encadrement des manifestations et cortèges d'importance déclarés
- Relever les infractions d'urbanisme, au code forestier et au code de l'environnement.

- Dépister l'alcoolémie sur les infractions
- Effectuer le relevé d'identité en cas de contravention
- Surveiller et réguler si nécessaire la circulation routière
- Assurer l'exécution des arrêtés de police ainsi que des arrêtés préfectoraux
- Surveillance des événements de force majeure (naturels, technologiques et humains)

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, exploitation de la vidéo protection sur la voie publique et ses abords .

La brigade Police Municipale de l'Environnement est chargée de la surveillance et de la verbalisation de tous dépôts de déchets contraires à la réglementation en vigueur..



## PUBLICITÉS

### Services Techniques

#### CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

300, route du Plan  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 98 10 43 20  
E-mail : accueil.ctm@transenprovence.fr  
🕒 **Accueil** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.



#### • ACCUEIL •

- Réception du public
- Standard
- Secrétariat
- Courrier
- Gestion agenda élus et D.S.T.

#### • MARCHÉS PUBLICS •

- Gestion et suivi des marchés publics
- Gestion et suivi financier
- Dossiers de subventions.

#### • SERVICE RISQUES MAJEURS PRÉVENTION ENVIRONNEMENT •

- Sécurité du travail
- Débroussaillage
- Plan communal de sauvegarde
- Assurances
- Environnement
- Règlement de publicité
- Défense incendie
- Protection de la forêt

#### • SERVICE BÂTIMENTS •

- Entretien des bâtiments communaux
- Maintenance du mobilier urbain
- Entretien de l'éclairage public
- Maintenance des bâtiments
- Sonorisation
- Illuminations

#### • SERVICE URBANISME •

Les agents de ce service travaillent en étroite collaboration avec Dracénie Provence Verdon Agglomération. Ils sont à votre disposition pour toutes vos démarches liées à l'urbanisme :

- Déclarations préalables
- Permis d'aménager
- Permis de construire

📄 Documents téléchargeables sur le site de la Mairie [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr)

#### • SERVICE ESPACES VERTS & VOIRIE •

- Entretien et création des espaces verts
- Entretien des cimetières
- Tonte, désherbage, taille
- Nettoyage des fontaines
- Traitements phytosanitaires
- Entretien de la rivière
- Arrosage
- Nettoyage des chemins
- Entretien de la voirie
- Décaissement
- Goudronnage
- Mise à niveau
- Aménagement de voie
- Entretien véhicules
- Mise en place de la signalisation
- Suivi parc automobile
- Contrôle/ suivi des chantiers des intervenants
- Démolition



### Liste des rues

- ALPHONSE DAUDET (Boulevard) ..... E-F/5
- ARCS (Route des) ..... E-F/6-9
- BACHAS (Rue du) ..... F/5
- BARBE CANNE (Rue) ..... F/5
- BAS DES ESCOMBES (Ch. du) ..... E/6
- BASSES RIVES (Allée des) ..... E/4
- BAUDIN (Carraire de) ..... H/2
- BAUDIN (Chemin de) ..... G-H/3 H/1.2
- BAUME (Chemin de la) ..... H/7
- BAUMES (Rue des) ..... F-G/5-7
- BEAULIEU (Avenue de) ..... F/5
- BELLO VISTO (Chemin) ..... G/9
- BOIS ROUTS (Carraire des) ..... G/5
- BOIS ROUTS (Chemin des) ..... G-I/5
- BOSQUET (Chemin du) ..... G/7
- BREGUEIROLLE (Chemin de) ..... H/4 J/3
- CAFON 1 (Chemin de) ..... E-F/3
- CAFON 2 (Chemin de) ..... E/2
- CALADE (Rue de la) ..... F/5
- CALADO (Impasse la) ..... G/8
- CANTOUA (Chemin) ..... H/2-3
- CASCADES (Avenue des) ..... E-F/5
- CASSIVET (Chemin du) ..... B-E/6-7
- CHATEAU (Place du) ..... F/5
- CHÈNES (Chemin des) ..... E/8
- CHÈNES (Impasse des) ..... G/8
- CIGALO (Impasse Li) ..... G/8
- CLAUSES (Chemin des) ..... F/5
- COTTE (Montée de la) ..... E/5-6
- CROIX (Chemin de la) ..... F/7
- CROS (Chemin du) ..... F/3-4
- CROUIERES (Chemin des) ..... E-I/9-10
- DARROTS (Carraire des) ..... G-H/5
- DARROTS (Chemin des) ..... G-H/5
- DRAGUIGNAN (Ch. à la Motte) ..... F/1.2.G/2.3.H/4
- Du 16 AOUT 1944 (Place) ..... F/6
- Église (Place de l') ..... F/5
- ENCLLOS (Traverse de l') ..... E-F/5
- ENSOLEIADO (Avenue de l') ..... G/8-9

- EYSSARES (Chemin des) ..... A-E/4-6
- FARIGOLETTE (Impasse de la) ..... G/8
- FEES (Chemin des) ..... G/9
- FLEURS (Allée des) dans le Village Neuf ..... E/4
- FONTETTES (Chemin des) ..... F/2
- FREDERIC MISTRAL (Bd) ..... E-F/4
- GARDIOLE (Lotissement la) ..... F/7
- GARDIOLE (Rue de la) ..... F/7
- GARE (Avenue de la) ..... E-F/5
- GENETS (Placette des) ..... F/7
- GRILHET (Impasse) ..... G/8
- HAUTS DE LA CROIX (Chemin des) ..... E-F/7-8
- HAUT DES ESCOMBES (Ch du) ..... D-E/6-7
- HAUTES RIVES (Rés.) ..... F/5
- HERMITAGE (Montée de l') ..... F/6
- HOTEL DE VILLE (Impasse de) ..... F/5
- HOTEL DE VILLE (Place) ..... F/5
- JARDINS (Rue des) ..... F/5
- JEAN AICARD (Rue) ..... E/5
- LA MOTTE D47 (R. de) ..... F/5 H.G/6 I/7
- LAVANDES (Placette des) ..... E-F/5
- LAVANDO (Impasse lei) ..... G/8



Tracé de "La Boucle du Calant"

•  
**PUBLICITÉS**  
•

### Affaires Sociales - C.C.A.S

122 Avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 99 23 62  
E-mail : accueil.ccas@transenprovence.fr  
🕒 Horaires d'ouverture :  
- Du lundi au jeudi :  
8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00  
- Vendredi : 8h00 - 12h00

**Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal dirigé par un Conseil d'Administration présidé par le Maire Président de droit et comprenant des membres élus en son sein, ainsi que des membres nommés par le Maire, représentants d'association de la famille, des personnes handicapées, des personnes âgées, et de lutte contre l'exclusion.**

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec des institutions publiques ou privées. Il développe différentes activités et missions orientées vers des populations ciblées : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté...

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans des conditions fixées par voie réglementaire et transmet celles dont l'instruction incombe à une autre autorité.

#### • ACTION SOCIALE •

**Les agents du CCAS sont à l'écoute de vos préoccupations pour vous guider dans vos difficultés sociales, administratives, ou financières :**

orientation vers les organismes compétents, domiciliation, consultation des offres d'emploi, constitution des dossiers de demande d'aide financière, MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées), pension de retraite, CSS (Complémentaire Santé Solidaire), RSA (Revenu de Solidarité Active)...



#### • PERSONNES ÂGÉES, • PERSONNES HANDICAPÉES

##### • Service de téléalarme

Afin de maintenir à domicile en toute sécurité le CCAS peut proposer l'installation d'un poste de téléalarme relié à une centrale d'appel. Par simple pression sur un émetteur que vous portez en pendentif ou bracelet, vous êtes mis en relation avec une centrale d'écoute et de surveillance ouvert 24h/24 et 7j/7.

##### • Minibus (destiné aux personnes de + 60 ans)

Afin de donner aux personnes âgées (+ de 75 ans ou 60 ans sans permis de conduire) les moyens de garder leur autonomie et leur permettre de conserver une vie sociale et relationnelle, un service de minibus a été mis en place. Pour 1.50 euros, nous venons chercher à domicile les personnes pour les déposer dans le village et/ou ses centres commerciaux.

##### • Registre de plan d'alerte

Un registre est à disposition au CCAS pour les personnes âgées de 65 ans et plus (60 ans en cas d'inaptitude) et les personnes handicapées.

Il recense les personnes fragilisées et peut être communiqué au préfet à sa demande en cas de déclenchement de plan d'alerte

#### • Mais aussi

Mais aussi : demande d'aide-ménagère, appels et visite de courtoisie, sorties (+75 ans), après-midis récréatifs...

#### • PERMANENCES •

##### • Assistant Social de secteur :

🕒 Sur rendez-vous  
☎ 04 83 95 57 80

##### • Mission Locale : M<sup>me</sup> Elodie BORGNA

🕒 Le mercredi matin sur rendez-vous.  
☎ 04 94 50 97 00

##### • Association SENDRA :

M<sup>me</sup> Régine RINGUET  
🕒 Le mardi toute la journée, le mercredi et vendredi matin, le jeudi après-midi.  
☎ 07 77 60 58 11

##### • Association AAVAA (association d'assistance aux victimes d'accidents et d'agression)

🕒 Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi du mois sur rendez-vous.  
☎ 04 94 35 60 45

##### • Médiation familiale :

🕒 sur rendez-vous  
☎ 06 02 12 47 18

##### • Conciliateur de justice :

M. Patrick GUILLEN  
🕒 Le jeudi matin sur rendez-vous  
☎ 04 94 99 23 62

## Affaires Scolaires

122 avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence

☎ 04 94 99 23 64

E-mail : affaires.scolaires@transenprovence.fr

🕒 Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h et 14h-17h
- Mercredi, vendredi : 8h-12h

### • SCOLARITÉ •

Notre Commune dispose de deux établissements scolaires

- L'école maternelle Lei Cigaloun,  
79 chemin des Clauses
- L'école élémentaire Jean Moulin,  
avenue Marguerite de Provence

### • TRANSPORTS SCOLAIRES •

Le transport scolaire peut être assuré pour les enfants scolarisés dans les différents collèges et lycées extérieurs à la commune :  
**tarif forfaitaire de 127,50€ par an.**

📍 Pour tout renseignement, contacter  
« Ted Bus » au 04 94 50 94 14.



### • RESTAURANT SCOLAIRE •

Les élèves de l'école maternelle Lei Cigaloun et de l'école élémentaire Jean Moulin peuvent bénéficier de la restauration scolaire sous réserve des conditions d'inscriptions prévues dans le règlement intérieur.

Les menus sont élaborés sous les conseils et la surveillance d'un diététicien, et sont téléchargeables sur le site officiel de la Mairie :  
🌐 www.transenprovence.fr

Le tarif d'un repas est déterminé en fonction du quotient familial.  
Pour les enfants présentant des allergies alimentaires, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place.

### • PETITE ENFANCE •

Les crèches parentales « **les P'tits Loups** » et « **Les Renardeaux** » accueillent chacune jusqu'à 20 enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

• **Les P'tits Loups**  
Avenue Marguerite de Provence  
83720 Trans-en-Provence  
☎ Tel : 04 94 70 85 62

• **Les Renardeaux**  
Place de l'Église  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 60 13 91

Inscription sur liste d'attente obligatoire, se renseigner auprès des crèches.

## Pole Sport, Jeunesse, Culture, Vie Associative

25 avenue de la gare  
83720 Trans-en-Provence

### • Vie associative / Culture

☎ 04 94 60 62 19

### • Directions ACM



Maternelle (3-6 ans) :  
locaux affaires scolaires

Avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 99 69 90

✉ alsh@transenprovence.fr  
Elémentaire (6-11 ans) :  
locaux de l'ACM

Avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence

☎ 04 94 70 84 81 ou 06 25 39 13 10  
✉ directionals@transenprovence.fr

### • Direction Club des jeunes

Locaux de l'ALSH  
avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 70 84 81

✉ clubdesjeunes@transenprovence.fr  
Pour les activités randonnée pédestre,  
sport adulte, club des jeunes

Pour tout renseignement complémentaire ou retrait des dossiers d'inscription pour les activités nommées, contactez les directions ou rendez-vous sur le site internet officiel de la Mairie :

🌐 www.transenprovence.fr

### • RANDONNEE PEDESTRE •

Tous les jeudis de 8h45 à 12h00 + 1 randonnée journée par trimestre (hors vacances scolaires)

Découverte sportive et culturelle en Dracénié, dans les Maures et l'Estérel à travers des randonnées de différents niveaux.  
Programme trimestriel des randonnées disponible sur le site de la Mairie.



### • SPORT ADULTE •

Badminton tous les mardis et vendredis de 18h30 à 20h00 à la salle culturelle et polyvalente.

### • 3/11 ANS •

#### • L'accueil périscolaire

Le matin des jours de classe, l'accueil est ouvert de 7h30 à 8h30 pour l'élémentaire et de 7h30 à 8h10 pour l'école maternelle.

Le soir, les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h30 pour l'école élémentaire et de 16h10 à 18h30 pour l'école maternelle.

#### • Le périscolaire sport (CE2 – CM1 – CM2)

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 18h30 à la salle culturelle et polyvalente

#### • Ateliers pédagogiques

De 11h30 à 13h30 : ateliers pédagogiques dans les locaux du centre de loisirs, et dans la salle polyvalente et culturelle pour les ateliers sportifs (CE2, CM1, CM2). Ateliers gratuits

#### • Directions ACM

##### Maternelle (3-6 ans) :

locaux affaires scolaires  
Avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 99 69 90

✉ alsh@transenprovence.fr

##### Elémentaire (6-11 ans) :

locaux de l'ACM  
Avenue de Beaulieu  
83720 Trans-en-Provence  
☎ 04 94 70 84 81 ou 06 25 39 13 10  
✉ directionals@transenprovence.fr

#### • Découverte sportive (CE2 – CM1 – CM2)

🕒 Le mercredi de 9h00 à 12h00 à la salle polyvalente (accueil à partir de 8h00)  
Découverte sportive + ALSH possible : quotient familial appliqué

### • CLUB DES JEUNES 12/17 ANS •

#### Vacances scolaires

Sorties à la journée ou demi-journée (canyoning, paint-ball, soirées cinéma, plage,...), séjours (ski, camping...)




•  
*PUBLICITÉS*  
•

## Location de Salles / Matériel

### • SALLES COMMUNALES •

#### • Salle Béraud

 50 personnes max.


- **Location** : le samedi ou le dimanche de 9h à 20h

- **Résidents sur commune** :  
200€ + caution de 500€

- **Résidents hors commune** :  
300€ + caution de 500€

- **Forfait ménage facultatif** : 80€

#### • Salle des Baumes

 50 personnes max.

- **Location** : le dimanche de 8h30 à 20h

- **Résidents sur commune** :  
150€ + caution de 500€


- **Résidents hors commune** :  
250€ + caution de 500€

- **Forfait ménage facultatif** : 80€

#### • Salle de réception

avec accès à la cuisine de réchauffe et au théâtre de verdure.

Le samedi ou le dimanche (location un jour de semaine envisageable).

 100 personnes maximum

Caution 4000€

- **Forfait ménage facultatif** : 100€

- **Location en journée de 9h à 20h** : 600€

- **Location journée + soirée** : 900€.

Fin de la sonorisation à 2h du matin.

Fermeture de la salle à 3h du matin (si forfait ménage choisi).

Si le locataire souhaite nettoyer la salle, un délai est accordé : fermeture de la salle à 4h du matin.


### • MATÉRIEL COMMUNAL •

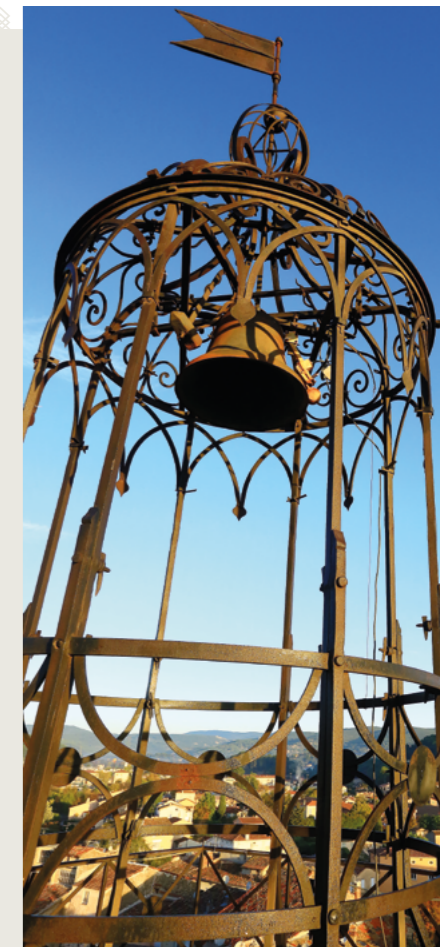
Uniquement pour les résidents de la commune, et selon les disponibilités.

- **Table** : 4 € l'unité

- **Chaise** : 0,70 € l'unité

- **Caution** : 250 € par location

 Pour tout renseignement ou demande de disponibilité, merci d'appeler le 04 94 60 62 19 ou d'envoyer un email à [vieassociative@transprovence.fr](mailto:vieassociative@transprovence.fr)



•  
**PUBLICITÉS**  
•

Toutes nos associations (listing détaillé sur  
🌐 [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr))

**A.F.E.V** (ass. football enseignants vétérans) :  
☎ 04.94.70.82.59

**ALASE** (activités manuelles, sportives,  
énergétiques, linguistiques) :  
☎ 04.94.68.50.04

**ANCIENS COMBATTANTS** : ☎ 06.14.19.20.24

**LES ARCHERS DES SIX LANCES** :  
☎ 06.03.69.31.84

**COMITÉ DE JUMELAGE** (avec Gamlitz en  
Autriche) : ☎ 04.94.68.54.78

**ATHEMA** (Ecole de musique) : ☎ 06.52.46.44.57

**ATOUTRANS** : ☎ 04.94.67.71.23

**AUSEINDELAREMISSION** (cancer du sein) :  
☎ 06.29.42.26.15

**LA CANNE TRANSIANNE** : ☎ 06.88.70.11.91

**LE CERCLE** (football loisir) : ☎ 06.19.33.17.61

**LA CHASSE TRANSIANNE** : ☎ 06.88.70.11.91

**CLUB BOULISTE TRANSIAN** :  
☎ 06.59.13.35.33

**COMITÉ DES FÊTES** : ✉ [cdfodtepl@hotmail.com](mailto:cdfodtepl@hotmail.com)

**CLUB DE DANSE LOISIR ET SPORTIF  
DRACÉNOIS** : ☎ 06.36.90.78.02

**LA COMPAGNIE DES CHRYSALIDES** (théâtre) :  
☎ 06.61.83.67.61

**DE FIL EN AIGUILLE** : ☎ 06.50.29.19.19

**DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES** :  
☎ 06.87.48.88.65

## Toutes nos associations

**ECURIE DU GABRE** : ☎ 06.69.41.95.55

**ESCOLO DEÏ MOULIN** : ☎ 06.15.21.37.53

**EQUI-VIVRE** (sauvetage équidés) :  
☎ 06.85.07.30.64

**LES FOOTEUX VÉTÉRANS DE TRANS** :  
☎ 06.19.57.54.51

**FIGHT TEAM 83** (jiu jitsu) : ☎ 06.09.51.44.59

**GÉNÈSE NUTRI-SANTÉ** :  
✉ [em.nutrisante@gmail.com](mailto:em.nutrisante@gmail.com)

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE** :  
✉ [gvtrans83720@hotmail.com](mailto:gvtrans83720@hotmail.com)

**JUDO CLUB** : ☎ 06.73.24.31.51

**KARATÉ CLUB TRANSIAN** : ☎ 06.14.30.88.78

**KIZOMBA PASIÒN** : ☎ 06.71.17.58.90

**LES LUCIOLES DE TRANS** (maison d'assis-  
tantes maternelles) : ☎ 06.16.23.55.79

**LA MAISON DES 4 FÉES** (maison  
d'assistantes maternelles) : ☎ 04.83.11.64.91

**LEÏ NISTOUNS DE TRANS** (réunions d'assis-  
tantes maternelles) : ☎ 06.86.74.40.61

**LES MISTIGRIS SANS TOITS**  
(aide aux chats errants) : ☎ 06.70.87.21.86

**LES P'TITS LOUPS** (crèches parentales) :  
✉ [christophe.selves@comlight.fr](mailto:christophe.selves@comlight.fr)

**MÔMES ET CIE** : ☎ 06.22.03.48.87

**PARTAGE** (aide alimentaire aux familles  
en difficulté) : ☎ 04.94.84.54.11

**LES RAMS** (foot. américain) : ☎ 07.67.18.20.28

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORI-  
QUE ET ARCHITECTURAL DE TRANS** :  
✉ [patrimoine.transian@gmail.com](mailto:patrimoine.transian@gmail.com)

**SAUVONS NOS CHIENS** : ☎ 07.81.32.92.62

**SCRABBLE DU DRAGON** : ☎ 06.18.13.78.68

**STADE TRANSIAN** (école de football) :  
☎ 06.28.31.84.74

**TEAM CANTOUA AIRSOFT** : ☎ 06.21.66.26.56

**TEAM MUAY KO** (boxe thai et anglaise) :  
☎ 07.83.27.30.07

**TENNIS DE TABLE TRANSIAN** :  
☎ 06.32.77.98.43

**TRANS ACCUEIL** (lecture, scrabble,  
randonnées) : ☎ 06.43.72.60.07

**TRANS AMICALE BRIDGE** :  
✉ [bdlitique@cegetel.net](mailto:bdlitique@cegetel.net)

**TRANS AMICALE TAROT** : ☎ 04.94.67.74.09

**TRANS ANIMATION SÉNIORS** (sorties pour  
les séniors) : ☎ 06.74.29.51.22

**TRANSENDANSE 83** (danse en ligne, danse  
de salon) : ☎ 06.03.85.02.51

**TRANS TENNIS CLUB** : ☎ 07.88.74.13.71

**UNION NATIONALE DES COMBATTANTS** :  
☎ 06.77.15.50.20

**V.T.T. TRANSIAN** : ☎ 06.72.39.38.96



# SECHERESSE,

*agissons ensemble !*

*L'eau se raréfie sur notre territoire. Ensemble, nous pouvons adapter nos comportements pour préserver cette richesse.*



## • AU JARDIN •

- **Recyclez les eaux de nettoyage ou collectez les eaux pluviales** pour l'arrosage des espaces verts et l'entretien des extérieurs.
- **Paillez et amondez la terre avec du broyat** sur vos plantations pour limiter l'évaporation et le dessèchement du sol.
- **Privilégiez les plantes endémiques économes en eau et résistantes** à la chaleur et au vent.
- **Améliorez l'arrosage\***. Arrosez tard le soir ou tôt le matin, pour éviter une évaporation trop rapide. Il est normal que la pelouse jaunisse en été. C'est mieux de ne pas arroser du tout !
- **Préférez de la prairie à la pelouse**, les « mauvaises herbes », pâquerettes et pissenlits améliorent la biodiversité et la porosité de votre sol, ce qui retient mieux l'eau.
- **La permaculture permet de mieux organiser votre potager** : les plantes se protégeront les unes les autres. Une résilience qui permet aussi de moins arroser.
- **Supprimez tout fongicide et autres produits chimiques**, car vous aurez renforcé votre sol naturellement et l'eau ne sera plus un problème. Vous réduirez aussi la pollution des eaux du territoire.
- **Limitez le remplissage des piscines\***. **Ne vidangez pas vos piscines**, nettoyez-les et privilégiez l'hivernage.
- **Lavez les véhicules dans les stations de lavage, ou encore à l'éponge plutôt qu'au jet\***.

\*selon interdictions en vigueur, en fonction des arrêtés municipaux et préfectoraux.

## • À LA MAISON •

- **Vérifiez régulièrement que votre installation n'a pas de fuite.** Notez les chiffres du compteur avant de vous coucher et juste au réveil. S'il y a une différence : vous avez une fuite.
- **Préférez les douches aux bains**, cela réduit de moitié la consommation d'eau à la salle de bains.
- **Aux toilettes, préférez une chasse d'eau à deux boutons.** Le petit bouton délivre 3 litres contre 6 pour le gros bouton.
- **Les toilettes sont fréquemment sujettes à des fuites.** Vérifiez que vous n'avez pas d'écoulement.
- **Équipez votre domicile d'économiseurs d'eau et de régulateurs de débit.**
- **Il existe des pommeaux de douche connectés ludiques**, qui vous indiquent la quantité d'eau utilisée. Vos enfants se prendront au jeu et vous ferez des économies sur la facture !
- **Choisissez des appareils économiques** : les nouveaux lave-linge et lave-vaisselle sont classés avec un critère écologique. Les meilleurs utilisent moins de 10 litres d'eau par cycle.
- **Faites tourner vos machines à laver quand elles sont pleines et en heures creuses.**
- **Privilégiez l'eau du robinet** : vous réduirez votre impact sur l'eau ET sur les déchets plastiques. Des solutions existent pour purifier l'eau : carafes filtrantes, charbon actif, billes d'argile.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var  
Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incliner des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT			
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT			
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT	INTERDIT	TOLÉRÉ

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT			
------------------------------------	--	--------------------------	----------	--	--	--

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incliner des végétaux coupés ou sur pied issus de :	1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		- travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussaillages obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)			INTERDIT	POSSIBLE sauf si 1			
	Écober (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT				POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1	INTERDIT				POSSIBLE sauf si 1		

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE** (sauf si 1 ou 2) et **sous réserve de respecter les consignes suivantes** : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écober), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

- 1- Vent supérieur à 40 km/h
- 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmpaca.org](http://www.atmpaca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Ici, nous faisons le tri !

### Collecte des textiles

6 conteneurs destinés aux textiles usagés tels que les vêtements (si possible emballés dans des sacs en plastique), chaussures, articles de maroquinerie sont installés aux endroits suivants :

- Le Peïcal
- Le Stade
- Notre Dame
- Les Vignarets
- Les Suous
- Hautes Rives

### Collecte des encombrants

A Trans-en-Provence, les déchets encombrants et les déchets verts sont collectés **TOUS LES LUNDIS**. Il faut impérativement s'inscrire et prendre rendez-vous au : ☎ **04 94 50 07 00**. Les objets demandés à l'enlèvement (3 au maximum par foyer) devront impérativement être déposés devant les propriétés, sur le domaine public, la veille de la collecte après 19h00.

#### Sont compris dans les objets encombrants des ménages (liste non exhaustive) :

- Les appareils électroménagers : réfrigérateur, gazinière, machine à laver, congélateur, télévision)
- Vieux mobiliers d'appartement : armoire, buffet, table et chaise, literie, canapé)
- Les objets divers tels que : vélo, mobilier de jardin

### Points d'Apports Volontaires

Pour le dépôt et le tri de vos déchets, des Points d'Apports Volontaires sont à votre disposition aux lieux et quartiers suivants :

- Stade Corsi
- Suous
- Peïcal
- Vignarets
- Cassivet
- salle polyvalente
- Notre Dame
- Place du Château
- Hautes Rives
- Baudin

Des colonnes destinées aux cartons sont disponibles : chemin des Suous, au rond-point du vétérinaire, au stade Corsi, chemin de Menenpenty, et Notre Dame.

En cas de doute, éliminez vos déchets dans la poubelle réservée aux déchets non recyclables ou contactez la Direction Environnement au :

☎ **04 94 50 07 00**

#### Sont exclus :

- Les déchets provenant des petits travaux de bricolage des particuliers
- Les objets issus des travaux du bâtiment tels que volets, portes, fenêtres, bétonnières, brouettes
- Les objets dangereux et explosifs
- Les cartons
- Les objets en vrac tels que bidons divers, vieux grillage, ferraille...
- Les objets issus de vide-greniers

Les déchetteries de la Dracénie sont à la disposition des particuliers pour y déposer les déchets non admis à la collecte des encombrants à domicile dans la limite des déchets admis. Le premier samedi de chaque mois (hors été), la Commune met à votre disposition des bennes pour la collecte de vos cartons, ferrailles, encombrants, déchets verts, électroménager et mégots de cigarettes. Rendez-vous sur le terrain situé entre la route du Plan et la Vigne à vélo (cf. plan ci-contre).



Retrouvez toutes nos **informations** sur :  
• [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr)  
• Instagram: [villedetransenprovence](#)

& suivez-nous également sur notre page Facebook :



Mairie de Trans en Provence



Suivez-nous sur Facebook

• **École maternelle**

☎ 04 94 39 98 24

• **École élémentaire**

☎ 04 94 60 62 21

• **École de musique**

☎ 04 94 70 89 66

• **Dracénie Provence Verdon Agglo.**

☎ 04 94 50 16 20

• **Police nationale**

☎ 17 ou 04 94 60 61 60  
☎ 112 sur portable

• **Pompiers**

☎ 18 ou 04 94 60 66 00

• **S.A.M.U.**

☎ 15

• **Enfants disparus**

☎ 116 000

• **Service des eaux DPVA**

☎ 04 13 35 46 36

• **Urgence gaz GRDF**

☎ 0 800 47 33 33

• **EDF**

☎ 09 69 32 15 15

• **Dépannage ENEDIS**

☎ 09 72 67 50 83

• **ENGIE**

☎ 09 69 39 99 93

## Autres numéros & infos utiles

### Annuaire médical

• **Hôpital de Draguignan**

☎ 04 94 60 50 00

• **Pharmagarde**

☎ 3237

• **Pharmacies**

- des cascades (village) :  
☎ 04 98 10 68 31  
- du Plan (C.C. Carrefour) :  
☎ 04 94 67 74 95

• **Médecins**

Dr Swingler : ☎ 04 98 10 61 50  
(+ prise de rdv sur smsinsitu)

Dr De Kimpe : ☎ 04 94 84 83 71

Dr Guénet : ☎ 04 94 67 73 07

• **Cabinets d'infirmiers**

Mme Favier / Mme Dupont / Mme Jauffred / M. Kokot / Mme Marzouki :  
☎ 04 94 70 83 05  
M. Chevet : ☎ 04 94 67 76 80  
Mme Silvestri : ☎ 06 20 06 26 92  
Mme Dufresne / Mme Trocmé :  
☎ 06 42 99 79 23  
Mme Gigan : ☎ 06 67 73 99 63  
Mme Tregoat : ☎ 06 16 59 59 54  
Mme Albert : ☎ 06 95 11 29 38

Mme Azzopardi : ☎ 06 72 12 16 81

Mme Becourt : ☎ 06 17 91 28 73

Mme Dos Santos : ☎ 06 48 93 64 39

• **Kinésithérapeutes**

Mme Dectot : ☎ 06 29 83 53 25  
Mme Cojoc / M. Majcen / M. Cojoc :  
☎ 04 94 84 54 51  
M. Mortier / M. Coudray :  
☎ 04 94 67 78 87

• **Ostéopathes D.O.**

Mme Le Jeune : ☎ 07 82 02 77 71  
M. Bonelli : ☎ 04 94 84 82 37

• **Podologue**

Mme Dewez : ☎ 04 94 67 67 10

• **Dentistes**

Dr Charleux : ☎ 04 94 67 75 09  
Dr Houdart : ☎ 04 94 85 43 35

• **Vétérinaire**

Clinique St-Bernard :  
☎ 04 94 50 80 90

# ALERTE SMS

La Commune propose un service d'informations d'urgence pour les évènements imprévus.

Ce service se traduit par l'envoi de messages au format SMS sur votre téléphone mobile. Par exemple, en cas d'alerte d'inondations ou incendies, ou autre évènement important ou exceptionnel... vous avertissant afin que vous puissiez prendre vos dispositions.

Si vous désirez recevoir ces messages d'alarme, inscrivez-vous :

→ [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr),  
→ rubrique « **démarches en ligne** »



### Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

☎ Du mardi au samedi de 9h à 11h30

### MARCHÉ

Le marché de Trans-en-Provence vous attend chaque dimanche matin sur la Place de l'Hôtel de Ville : pâtisseries, plats préparés, légumes, fruits, spécialités italiennes, pâtes fraîches, fromages, miels, vêtements, fleurs.

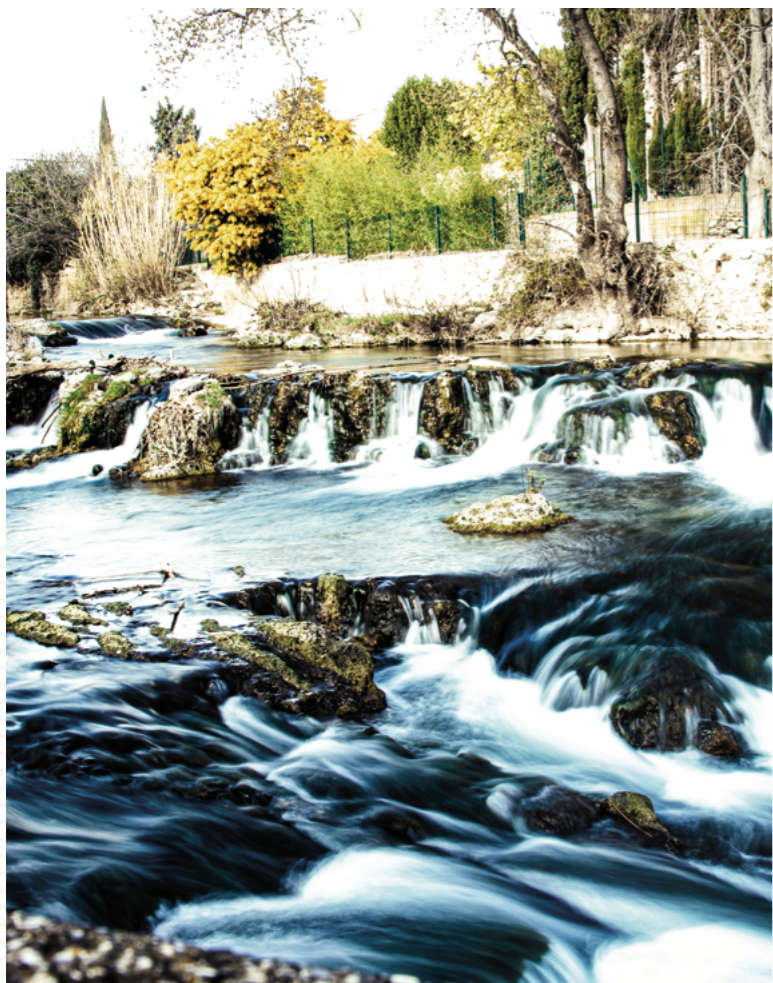
### PARTICIPATION CITOYENNE VOISINS VIGILANTS

La Municipalité adhère depuis début 2015 au dispositif « MAIRIE VIGILANTE ».

Ce procédé permet de créer des liens entre la Mairie, la Police Municipale et Nationale et les référents des communautés de Voisins Vigilants.

Ces Communautés peuvent échanger en temps réel des informations ou signaler tous faits inhabituels entre voisins. La Commune « Mairie Vigilante » est automatiquement informée.

Pour de plus amples renseignements merci de contacter :  
Madame LAMOUR au **04 94 99 69 89**



•  
*PUBLICITÉS*  
•

•  
*PUBLICITÉS*  
•